

Conseil National de l'Action Sociale

POUR UNE ÉQUITÉ TARIFAIRE DU PRIX DU REPAS !

En 2023, les membres du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) ont demandé une révision des grilles tarifaire, Particulièrement pour les indices les plus bas !

En réponse,, le ministère a proposé de réviser les grilles de restauration ainsi que les plafonds de coût restant à charge du prix du déjeuner pour l'agent dans les restaurants administratifs.

Ce travail collectif des Organisations Syndicales (OS) siégeant au sein du CNAS a permis d'obtenir cet accord, qui sera soumis à validation lors de la séance plénière du 26 juin en vue d'une mise en œuvre rapide dès le mois de septembre 2024.



► Grille Actuelle :

- Tranche 1 : Indice Majoré (IM) < 369 : **4,50€**
- Tranche 2 : 370 < IM < 539 : **4,60€**
- Tranche 3 : 540 < IM < 605 : **6,00€**
- Tranche 4 : 606 < IM < 708 : **7,45€**
- Tranche 5 : 709 < IM < 830 : **9,00€**

► Nouvelle Grille :

- Tranche 1 : IM < 385 : **4,20€**
- Tranche 2 : 386 < IM < 539 : **4,50€**

Les tranches 3, 4 et 5 restent inchangées, avec des augmentations de reste à charge à partir de l'IM 540.

► Ce que les organisations Syndicales ont obtenu :

- Une grille tarifaire plus adaptée pour la tranche 1, portée de l'IM 370 à l'IM 385.
- Une baisse du reste à charge pour les tranches 1 et 2.
- Une meilleure accessibilité pour les agents avec un IM inférieur à 540.

► Ce que nous déplorons :

- L'augmentation du reste à charge pour les tranches 3, 4 et 5.
- L'Union FO Justice – Cfdt Interco s'engagent à continuer de se battre pour une tarification plus juste pour tous.
- L'Union FO Justice – Cfdt Interco travaillent pour obtenir des conditions meilleures pour chacun d'entre nous !